

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

IP/C/W/560/Add.4

14 octobre 2011

(11-5073)

Conseil des aspects des droits de propriété
intellectuelle qui touchent au commerce

Original: anglais

ACTIVITÉS DE COOPÉRATION TECHNIQUE: RENSEIGNEMENTS COMMUNIQUÉS PAR LES MEMBRES

CANADA

Addendum

La communication ci-après, datée du 06 octobre 2011, est distribuée à la demande de la délégation du Canada.

1. Conformément à l'article 67 de l'Accord sur les aspects des droits de propriété intellectuelle qui touchent au commerce (ADPIC), le Conseil des ADPIC demande aux pays développés Membres de faire rapport sur leurs programmes de coopération technique et financière en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés Membres. Le présent document fournit des renseignements actualisés sur les activités du Canada concernant la coopération technique et financière dans le domaine de la propriété intellectuelle en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés Membres.

2. Le Canada a entrepris plusieurs activités de coopération technique aux niveaux bilatéral, régional et multilatéral. Ses activités bilatérales sont principalement orientées vers les régions de l'Amérique latine, des Caraïbes et de l'Asie et du Pacifique. Ses activités régionales se déroulent principalement dans le cadre du Groupe d'experts des droits de propriété intellectuelle de la Coopération économique Asie-Pacifique (APEC-IPEG) où le Canada participe à l'organisation de délibérations semestrielles axées sur l'échange de renseignements et des meilleures pratiques dans le domaine des droits de propriété intellectuelle. Au niveau multilatéral, le Canada travaille en étroite collaboration avec l'Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (OMPI).

3. On trouvera dans le résumé ci-après une mise à jour de ces activités, qui sont principalement administrées par l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC), l'Agence canadienne de développement international (ACDI), le Centre de recherches pour le développement international (CRDI), Santé Canada (SC), et la Gendarmerie royale du Canada (GRC). D'autres institutions canadiennes telles que le Centre de droit et de politique commerciale (CTPL) et le Ministère des affaires étrangères et du commerce international (MAECI) participent également aux activités de coopération internationale.

I. OFFICE DE LA PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE DU CANADA (OPIC)

4. L'OPIC a accueilli son atelier annuel OPIC/OMPI à l'intention des cadres supérieurs sur les techniques de gestion applicables à la prestation de services en matière de propriété intellectuelle. Cet

atelier est ouvert aux ressortissants des régions suivantes: Amérique latine, Caraïbes, Asie-Pacifique, Moyen-Orient, Afrique et Europe orientale.

5. En mai 2011, l'Office de la propriété intellectuelle du Canada (OPIC) a organisé à Ottawa son 14^{ème} atelier annuel OPIC-OMPI à l'intention de hauts fonctionnaires. Onze hauts fonctionnaires venus d'Afrique du Sud, du Bangladesh, du Brésil, de Croatie, du Liban, du Mexique, du Nigéria, des Philippines, de Serbie, du Tadjikistan, et de Thaïlande ont participé à cet atelier de 5 jours consacré à l'"*Application des techniques de gestion dans le domaine des prestations de services en matière de propriété intellectuelle*". L'atelier comportait des exposés sur des questions telles que la qualité, l'exploitation de réseaux internationaux, la compréhension des besoins des clients, les problèmes posés par l'élaboration d'une politique nationale appropriée en matière de propriété intellectuelle et le rôle de l'OMPI dans la promotion de la propriété intellectuelle. L'atelier a également permis aux participants de mieux comprendre le système canadien de propriété intellectuelle et les techniques de gestion de l'OPIC, le but étant d'accroître les compétences des fonctionnaires chargés des questions de propriété intellectuelle dans les pays en développement. L'OPIC et l'OMPI ont pris en charge tous les coûts liés à cet atelier.

6. En juillet 2011, quatre fonctionnaires de la Barbade, du Belize et de Saint-Vincent -et-les-Grenadines ont bénéficié d'une formation assurée par des fonctionnaires de l'OPIC et de l'OMPI concernant le système mis en place par le Traité de coopération en matière de brevets (PCT). Ce stage de deux jours qui a abordé tous les aspects du processus s'est déroulé dans les locaux de l'OPIC. Tous les coûts ont été pris en charge par l'OPIC et l'OMPI.

7. L'OPIC fournit d'autres activités en faveur des pays en développement et des pays les moins avancés Membres, notamment:

- réalisation de recherches utilisant des techniques de pointe dans le cadre du programme des Services d'information en matière de brevets de l'OMPI destinés aux pays en développement(14 demandes en 2010-2011);
- communication de rapports de recherche et d'examen, concernant les demandes de brevet dans le cadre du Programme de coopération internationale pour la recherche et l'examen des inventions (ICSEI) de l'OMPI;
- communication, sans frais, à la demande de l'OMPI, de copies de documents de brevet canadiens destinées aux pays en développement;

II. AGENCE CANADIENNE DE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (ACDI)

8. Le Programme d'intégration économique, initiative de renforcement des capacités de l'APEC en rapport avec l'OMC, de l'Agence canadienne de développement international (ACDI), est doté d'un budget de 9,95 millions de dollars canadiens et mis en œuvre par le Conference Board du Canada et l'Estey Centre for Law and Economics in International Trade. Il vise à renforcer les capacités des organismes et administrations dans quatre pays de l'APEC en Asie du Sud-Est (Viet Nam, Thaïlande, Indonésie et Philippines) ainsi qu'au Cambodge et en République démocratique populaire lao. Au Cambodge, le Programme d'intégration économique de l'APEC a mis au point un volet concernant la propriété intellectuelle pour assurer le respect des droits de propriété intellectuelle et former du personnel. En 2007-2008, avec l'aide des experts du Programme, le Ministère du commerce a élaboré une législation sur les secrets commerciaux et les informations non divulguées ainsi que des décrets connexes. À la demande du Secrétaire d'État, le Programme a élaboré un programme de formation à la nouvelle législation à l'intention des membres de la magistrature cambodgienne. En outre, le Programme a élaboré et réalisé un programme de formation plus large portant sur la politique commerciale et l'OMC, dont un cours intitulé "Introduction à la politique commerciale et à l'OMC"

fait référence à l'Accord sur les ADPIC, dans le cadre de l'examen des secteurs couverts par l'Accord sur l'OMC. La responsabilité du programme de formation a été transférée au SEATRANET, le réseau de formation en matière de politique commerciale de l'Asie du Sud-est qui vient d'être créé et bénéficie de l'appui du Programme d'intégration économique de l'APEC.

III. CENTRE DE RECHERCHES POUR LE DÉVELOPPEMENT INTERNATIONAL (CRDI)

9. S'agissant de la coopération technique avec les pays en développement, le Centre de recherches pour le développement international (CRDI) du Canada soutient la recherche dans les pays en développement pour promouvoir la croissance et le développement. Pour ce faire, il utilise une approche fondée sur des "subventions à valeur ajoutée" qui allie un soutien financier pour créer de nouvelles possibilités de recherches, la participation des bénéficiaires au processus de recherche et un rôle d'intermédiaire pour renforcer les liens entre la recherche et la politique. Le CRDI travaille avec les chercheurs et innovateurs des pays en développement pour développer leurs propres idées, communiquer leurs résultats et participer aux efforts plus larges réalisés pour réduire la pauvreté. Il fournit une assistance technique concernant les procédures et méthodes de recherche, la communication et l'évaluation. Les activités du CRDI, qui s'inscrivent dans le cadre de l'aide internationale fournie par le Canada, sont régies par la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*.

10. Dans le Cadre stratégique 2010-2015, le CRDI axe les efforts sur l'agriculture et l'environnement, la science et l'innovation, la politique sociale et économique, ainsi que sur la politique en matière de santé à l'échelle mondiale. Pour chacune de ces questions, des programmes définissent le problème de développement spécifique qui se pose et identifient les approches susceptibles d'être les mieux à même de les résoudre.

11. Les résultats obtenus récemment dans le cadre des programmes du CRDI sont notamment les suivants:

- Des études montrent que les pays africains n'ont pas invoqué les dispositions de l'Accord sur les ADPIC concernant notamment la mise en commun des brevets et l'exemption pour la recherche pour avoir accès aux savoirs brevetés à des fins d'innovation. Ce type de données aide les pays en développement à trouver un juste milieu entre la protection par un brevet et la stimulation de l'innovation dans des domaines essentiels au développement social.
- En Asie, des recherches financées par le CRDI dans plusieurs pays en développement ont débouché pour la première fois sur l'utilisation d'une douzaine de langues dans des polices compatibles avec Internet, y compris l'urdu parlé au Pakistan, en Afghanistan et en Inde, permettant ainsi à des dizaines de millions de gens d'avoir accès à Internet.
- Les chercheurs africains mettent au point des solutions de cybersanté interexploitables en utilisant des normes et architectures ouvertes pour aider les pays à mettre en place des systèmes d'information sanitaire nationaux. Cette activité a été sélectionnée pour expérimenter le cadre du Réseau de métrologie sanitaire de l'Organisation mondiale de la santé dans des pays pilotes.

Des publications récentes du CRDI montrent aussi comment ce dernier soutient la recherche sur l'utilisation de la technologie dans les pays en développement:

- Strengthening Rural Livelihoods: The Impact of Information and Communication Technologies in Asia

[\("http://www.idrc.ca/EN/Resources/Publications/Pages/IDRCBookDetails.aspx?PublicationID=830"\)](http://www.idrc.ca/EN/Resources/Publications/Pages/IDRCBookDetails.aspx?PublicationID=830)

- Local Governance and ICTs in Africa: Case Studies and Guidelines for Implementation and Evaluation
[\("http://www.idrc.ca/EN/Resources/Publications/Pages/IDRCBookDetails.aspx?PublicationID=829"\)](http://www.idrc.ca/EN/Resources/Publications/Pages/IDRCBookDetails.aspx?PublicationID=829)
- Global Innovation in Emerging Economies
[\("http://www.idrc.ca/EN/Resources/Publications/Pages/IDRCBookDetails.aspx?PublicationID=796"\)](http://www.idrc.ca/EN/Resources/Publications/Pages/IDRCBookDetails.aspx?PublicationID=796)

IV. SANTÉ CANADA (SC)

12. Santé Canada (SC) continue à tirer parti des réunions internationales pour faire connaître aux autorités de réglementation pharmaceutique des pays en développement et des pays les moins avancés le Régime canadien d'accès aux médicaments (RCAM), qui est entré en vigueur en mai 2005. Le RCAM a été mis sur pied pour permettre au Canada de donner suite à la décision prise le 30 août 2003 par l'OMC concernant la mise en œuvre du paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique, et pour autoriser l'exportation par le Canada de versions de produits thérapeutiques brevetés meilleur marché vers les pays en développement et les pays les moins avancés dont les capacités de fabrication sont insuffisantes. À titre d'exemple, Santé Canada a fourni des renseignements aux autorités de réglementation pharmaceutique de nations africaines lors des consultations organisées par l'Organisation mondiale de la santé en décembre 2006 et juin 2007. En juin 2009, le Canada a notifié à l'OMC son acceptation officielle de l'Amendement de l'Accord sur les ADPIC, montrant ainsi l'importance qu'il attachait au RCAM et à la question de l'accès aux médicaments essentiels. En octobre 2010, Santé Canada a participé à la réunion du Conseil des ADPIC de l'OMC et a communiqué aux pays Membres des détails sur le cadre du RCAM. Santé Canada a décrit son expérience concernant les exportations réalisées par Apotex vers le Rwanda et a répondu aux questions.

13. En outre, Santé Canada a participé à l'élaboration des Lignes directrices de l'OCDE relatives aux licences sur les inventions génétiques, qui comprennent des directives sur les meilleures pratiques en matière d'octroi de licences dans le domaine de la génétique afin de répondre aux besoins urgents non satisfaits en matière de santé dans les pays en développement et les pays développés. D'une manière plus générale, ces lignes directrices, qui se préoccupent de donner un accès aux systèmes de santé publique et aux chercheurs dans le domaine de la santé, fournissent un mécanisme de gouvernance type pour l'octroi progressif de licences dans le domaine des sciences de la santé dont profiteraient les systèmes de santé dans les pays en développement et les pays développés ayant des systèmes publics de soins de santé. Santé Canada élabore actuellement des approches visant à diffuser, à faire connaître et à promouvoir les Lignes directrices de l'OCDE et à en faciliter l'utilisation par différentes voies dans le pays.

V. GENDARMERIE ROYALE DU CANADA (GRC)

14. Depuis 2007, la GRC apporte sa contribution aux séminaires internationaux de formation sur la criminalité liée à la propriété intellectuelle, organisés par Interpol chaque année. Ces séminaires, destinés à des participants des pays développés et des pays les moins avancés, facilitent l'échange de renseignements sur les meilleures pratiques et techniques, ainsi que la constitution de réseaux.

15. La GRC et Santé Canada sont par ailleurs des membres actifs du Forum permanent de la criminalité pharmaceutique internationale (PFIPC). Le Forum, qui réunit des représentants de 15 pays développés et des représentants du secteur privé, permet l'échange de renseignements sur les meilleures pratiques, les tendances observées et les initiatives concernant les moyens de faire respecter les droits, ainsi que la constitution de réseaux. En septembre 2011, et pour la quatrième

année consécutive, le PFIPC et Interpol ont organisé l'"Opération Pangea" (semaine internationale d'action) destinée à sensibiliser le public aux risques liés à l'achat de médicaments sur Internet. Quarante-et-un pays développés et pays figurant parmi les moins avancés ont participé à l'Opération Pangea IV.

VI. AUTRES INSTITUTIONS ET RESSOURCES CANADIENNES

16. D'autres institutions canadiennes ont également fourni une assistance technique aux pays en développement et aux pays les moins avancés Membres.

17. À titre d'exemple, le Centre de droit et de politique commerciale (CTPL), basé au Canada, est une institution canadienne qui fournit aux économies en développement et en transition des conseils et un soutien pour les aider à court terme, ainsi que les connaissances et les outils propres à garantir leur pleine participation aux accords commerciaux internationaux, notamment une formation spécifique sur des questions de droit et de politique en matière de propriété intellectuelle. Le CTPL offre chaque été à Ottawa (Canada) un programme de certificat sur la politique et la diplomatie commerciales qui enseigne les principes fondamentaux des accords commerciaux internationaux, la formulation d'une politique commerciale et les techniques de négociation commerciale. Le cours comprend un module de deux jours sur les ADPIC et des questions connexes. Le cours regroupe principalement des fonctionnaires de pays en développement et en transition, qui sont parrainés par l'ACDI.

18. Enfin, des fonctionnaires du Ministère des affaires étrangères et du commerce international ont participé en qualité de conférenciers à l'atelier régional de l'OMC à l'intention des pays d'Europe orientale et d'Asie centrale, qui s'est tenu à Vienne du 26 au 28 janvier 2011. Cet atelier a porté sur un certain nombre de questions de politique générale importantes, qui font l'objet de négociations ou qui sont examinées à l'OMC dans le domaine de la propriété intellectuelle, y compris le changement climatique, la santé publique et la protection des indications géographiques. Le Canada a donné son point de vue sur la biotechnologie, les savoirs traditionnels et la biodiversité, le paragraphe 6 de la Déclaration de Doha sur l'Accord sur les ADPIC et la santé publique (Régime canadien d'accès aux médicaments) et la protection des indications géographiques.
